



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N°44 – REUNION DU 11 JUIN 2026

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membres présents :	
Membres cooptés :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine M. RULLIER David
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine MM. GILBERT Francis, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David.

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant. Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- ✚ M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- ✚ M. GILBERT Francis – ES AFP
- ✚ M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- ✚ M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- ✚ Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- ✚ M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray

Le procès-verbal n°43 du 04 juin 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°44 / Réunion du 11 juin 2026

WEEK-END DU 06-07 JUIN 2026

Match n° 55653395 FC Pays de l'Ouin (1) / FC Nueillaubiers (2) en ½ finale de la Coupe des Deux-Sèvres Super U.

Arbitre de la rencontre : M. HUGUET Olivier

Dossier transmis par la Commission Litiges et Contentieux.

La commission Sportive prend note et enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux qui valide le score acquis sur le terrain à savoir : FC Pays de l'Ouin (1) / FC Nueillaubiers (2) = 1-2 en ½ finale de la Coupe des Deux-Sèvres Super U et Nueillaubiers FC (2) qualifié pour la suite de la compétition.

FORFAITS

Amende de 21€ :

- ⌚ Match n° 55282407 GJ ENE 79 (1) / AFP (1) en u17 D2.
 - **GJ ENE 79 1^{er} forfait.**
- ⌚ Match n° 55284209 GJ ENE 79 (2) / Pays Argentonnais (2) en u13 D4, poule A.
 - **Pays Argentonnais 1^{er} forfait.**

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD OU FMI NON UTILISEES

Amende de 28€ au club surligné en gras :

- ⌚ Match n° 55355979 **FC Autize (4)** / Fomperron Ménigoute en Séniors D5 Niveau 1, Poule D.

COURRIERS

- ❖ Du club du **Racing Club du Bocage** (fusion CLNCB et Fayenoirterre) concernant un désidérata pour son équipe Séniors D4 pour la saison prochaine. Pris note.
- ❖ Du club de **Gatifoot** concernant des demandes de remboursement d'amendes. Pris note.
- ❖ Du club de **AR Cherveux** concernant un désidérata pour le début de saison. Pris note. Réponse faite.
- ❖ Du club de **St Aubin le Cloud** concernant un désidérata pour le début de saison. Pris note. Réponse faite.
- ❖ Du club du **Pays de l'Ouin** concernant les évènements qui se sont passés lors de la ½ finale de la Coupe des Deux-Sèvres Super U. Pris note. Remerciements.

ARRETE MUNICIPAL

Reçu de la commune de **St Amand/Sèvre** :

- Travaux d'éclairage sur le terrain annexe du 15 au 19 juin 2026
- Régénération du terrain honneur du 11 juin au 20 juillet 2026.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°44 / Réunion du 11 juin 2026

TOURNOIS

- Du club de **Ste Eanne** : Tournoi de sixte séniors le 06 juin 2026 sur le stade de Ste Eanne.

N.B : La commission précise toutefois que « *l'engagement des équipes est conditionné à une éventuelle participation à une compétition officielle du District qui se déroulerait ce jour-là et qui reste prioritaire sur les tournois* ».

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

REMERCIEMENTS

La commission remercie chaleureusement les clubs de :

- **AR Cherveux**
- **CA St Aubin le Cloud**
- **ES Aubinrorthais**
- **FC Chiché**

Ayant accueilli les ½ finales des Coupes Saboureau (14 mai) et Deux-Sèvres Super U (07 juin). Grâce à l'investissement important des bénévoles de chaque club, l'accueil sur chacun des stades a été excellent.

INFORMATION

Les poules Séniors, pour la saison 2026/2027, seront divulguées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du District, le 19 juin prochain à Mazières en Gâtine.

FINALES DES COUPES SABOUREAU ET RESERVES



Dimanche 14 juin 2026 au stade de MAUZE THOUARSAIS

13h00 : finale de la Coupe des Réserves

FC Pays Néo Créchois (3) / RC Parthenay Viennay (4)

16h00 : finale de la Coupe Saboureau

CS Amailloux (1) / ES Louzy (1)



FINALES DU TROPHÉE DES CHAMPIONNES ET DE LA COUPE DES DEUX-SEVRES SUPER U



Dimanche 21 juin 2026 au stade Alain Métayer de BRESSUIRE

13h00 : Trophée des championnes

FC Les Gâtinaises (1) / UA Niort St Florent (1)

16h00 : finale de la Coupe des Deux-Sèvres Super U

RC Parthenay Viennay (2) / FC Nueillaubiers (2)

(sous réserve de procédures en cours)





COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°44 / Réunion du 11 juin 2026

COMMUNIQUE

À la suite de l'incident majeur du week-end dernier (07 juin 2026), tout usage de fumigènes, pots de fumée, objets pyrotechniques, etc. ainsi que ponts structurés (support TIFO) sont **strictement interdits sur nos stades.**

Tous manquements à ce communiqué seront sanctionnés (sportivement et/ou financièrement).

Merci de votre compréhension.

Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET